

Les errements d'Emmanuel Macron en matière éducative

La communication tonitruante du chef de l'État dissimule mal son absence de vision pour l'école de demain.

Par Patrick Hetzel*

Les dernières déclarations de M. Macron concernant l'éducation en ce mois d'août 2023 montrent qu'il en va dans ce domaine comme pour le reste de sa politique: il n'a pas de vision claire des objectifs qu'il souhaite atteindre et, par voie de conséquence, ses propositions tombent une nouvelle fois totalement à plat. C'est ainsi qu'il a annoncé qu'il souhaitait rebâtir la nation en mettant l'accent sur l'école.

La formule, *stricto sensu*, ne manque pas de pertinence mais force est de constater que M. Macron dit cela depuis sa campagne électorale de 2017. Depuis, c'est-à-dire plus de six ans, qu'a-t-il fait ?

Il a tout d'abord confié les rênes du ministère de l'Éducation nationale à Jean-Michel Blanquer, puis il l'a remplacé par Pap Ndiaye, le second s'étant empressé de déconstruire ce qui avait été fait par le premier.

Quelle est donc la véritable doctrine d'action en matière éducative? Difficile à savoir puisqu'en six ans, deux visions radicalement différentes se sont exprimées à la tête de ce ministère. Mais venons-en aux déclarations présidentielles. M. Macron émet le souhait que l'enseignement de l'histoire soit effectué de manière chronologique. On se gausse en l'entendant dire cela. En effet, parmi les premières décisions prises justement par Jean-Michel Blanquer figure celle-là. Alors, de deux choses l'une. Si le président de la République ne savait pas que son ministre avait pris cette mesure voilà six ans, il ferait mieux de s'abstenir de parler d'éducation. Et s'il le savait mais pense

que le problème réside dans son inapplication, pourquoi avoir attendu six ans pour redresser la barre ?

Mais cela ne s'arrête pas là. Il explique que les élèves qui en ont besoin doivent rentrer à l'école dès le 20 août pour faire du rattrapage. Là encore, on ne peut s'empêcher de sourire car des stages de réussite pendant les vacances scolaires pour consolider les savoirs fondamentaux existent déjà.

Certes, ils pourraient sans doute être davantage développés mais faire une annonce au sujet d'un dispositif existant n'est pas très sérieux.

D'autant que les experts en la matière ont montré qu'on comptait en France environ 9000 heures d'enseignement obligatoire pour un élève alors que la moyenne européenne s'établit à 7 700 heures par élève.

Ainsi, à l'école primaire, les jeunes Français ont 4 320 heures de cours quand les élèves des autres pays européens en ont en moyenne 2 956. La question est donc

**EN SIX ANS,
DEUX VISIONS
RADICALEMENT
DIFFÉRENTES
SE SONT
EXPRIMÉES RUE
DE GRENELLE.**

bien davantage le contenu des enseignements et les méthodes pédagogiques que le volume d'heures.

D'ailleurs, après les déclarations d'Emmanuel Macron à ce sujet, le tout nouveau ministre Gabriel Attal a décidé de les tempérer en indiquant, d'une part, que cette mesure existe déjà et que, d'autre part, il va

effectivement la développer (elle a concerné, pour la seule année scolaire 2022-2023, quelque 300 000 élèves de l'école élémentaire au lycée, encadrés par 40 000 enseignants volontaires).

On l'aura compris, la communication tonitruante du président de la République tombe à plat. La conclusion de tout cela, c'est que c'est sans doute au président de la République de revoir sérieusement sa copie avant de s'exprimer sur des questions dont il faut, hélas, reconnaître qu'il ne semble pas vraiment maîtriser les fondamentaux. Mais peut-être qu'il pourrait pour cela accepter de déléguer véritablement à ses ministres plutôt que de vouloir décider de tout depuis sa tour d'ivoire de l'Élysée. ●

* Patrick Hetzel est député Les Républicains du Bas-Rhin.